

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE DETENTE GÎTES Ty Kern

« Un règlement pour tous, pour garantir le plaisir de chacun »

Nous mettons à votre disposition un espace détente privé de qualité. Son utilisation nécessite quelques règles strictes concernant le respect des lieux, l'hygiène et la sécurité. Nous vous remercions de vous servir de cet endroit avec autant de soin que s'il était à vous, et en le quittant de penser que les utilisateurs suivants auront autant de plaisir que vous à trouver un espace propre et agréable pour se détendre et s'amuser.

Tout manquement à ces règles est susceptible d'entraîner l'interdiction pure et simple et sans préavis d'accès à l'espace détente.

Cet espace détente est actuellement sans caméra de contrôle : vous y êtes donc libre et sans surveillance : aidez nous à le maintenir en l'état en y respectant les règles d'utilisation. Ce sont des règles de bon sens, aussi n'ont-elles rien de contraignant.

- A- L'accès et l'utilisation de l'espace détente est **strictement réservé aux locataires** des gîtes Ty Kern et aux adhérents des « amis de Ty Kern » : toutes dérogations à cette règle ne peut se faire que sur accord express des propriétaires et de manière exceptionnelle. Une participation financière sera alors demandée. **Tout manquement à cette règle entraîne l'interdiction immédiate d'accès à l'espace détente aux locataires.**

- B- Les occupants des gîtes Ty Kern doivent fournir et **si possible avant leur arrivée** une attestation d'assurance en responsabilité civile et une assurance villégiature, en outre :
 - a. Ils signent une décharge en responsabilité.
 - b. Il ont le choix entre deux solutions pour accéder à l'espace détente :
 1. Dans le premier cas, les occupants signent le présent règlement, fournissent les attestations d'assurances (civil et villégiature), et versent **une caution en espèce de 300 €** : il leur sera alors remis une clef et seront autonomes quant à l'utilisation de l'espace détente.
 2. Dans le deuxième cas, les occupants signent le présent règlement, fournissent les attestations d'assurance, versent un chèque de 200€ de caution et accèdent à l'espace détente sur demande lorsque les propriétaires sont présents.

L'accès à l'espace détente n'est possible qu'en remplissant l'ensemble de chacune des conditions.

- C- Les propriétaires se réservent le droit de fermer l'espace détente en cas de force majeure (mauvaise qualité bactériologique de l'eau, fermeture pour entretien, non respect des consignes d'hygiène et de sécurité, refus de remplir les conditions d'accès dont on a été préalablement informé)

- D- L'espace détente comprend une piscine chauffée couverte, un sauna, un spa, une douche et un toilette qui vous sont accessibles. La salle de relaxation-massage n'est accessible que sur rendez-vous, l'accès au local technique est réservé aux propriétaires.

- E- Les présentes règles de fonctionnement sont disponibles dans les classeurs de présentation de chacun des gîtes. Elles incluent un règlement intérieur, qui est affiché dans l'espace détente et annexé en fin de ce document.
- F- Cet espace vous est dédié, pour votre bien être, les propriétaires font appel à votre bon sens pour le préserver et le respecter pour le plaisir et l'agrément de tous.
- G- En cas de manquements graves à ce qui précède, les propriétaires se réservent le droit d'interdire l'accès à l'espace détente. Tout non respect du règlement, des règles de sécurité, d'hygiène et les négligences qui pourraient entraîner des dommages directs ou indirects sur le matériel, les gens ou les séjours à venir sont susceptibles d'engager la responsabilité et la caution des utilisateurs. En cas de dégradation et/ou de détérioration, la caution peut ne pas être libératoire.
- H- L'espace détente présente toutes les normes de sécurité nécessaire selon la législation en vigueur : il appartient aux usagers locataires qui l'acceptent de tout mettre en œuvre pour rester en conformité avec cette législation, notamment concernant l'accessibilité au bassin qui doit être impossible pour un enfant seul (fermeture à clef de l'abri, fermeture à clef de la porte de l'abri, fermeture à clef de la porte du chalet).
- I- Les utilisateurs de l'espace détente acceptent ce règlement sans condition en le signant.

Les Propriétaires
Sève et Corto Fajal
www.tykern.com

Les Locataires

Annexe :

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE DETENTE GÎTES Ty Kern

- 1- L'accès à l'espace détente est strictement interdit en chaussures ou en chaussettes, (pour les baigneurs ou les visiteurs). Vous devez prévoir si vous le souhaitez une paire de sandale de plage ou piscine spécialement réservée à l'accès à l'espace détente .
- 2- L'ensemble des bassins (piscine et Spa) ne sont pas des bassins ou l'on se lave : pour des raisons d'hygiènes, il est donc nécessaire de se doucher au préalable et de se passer les pieds dans le pédiluve. Chaque accès au bassin spécialement l'été, lorsque l'abri est ouvert, doit être précédé d'un passage dans le pédiluve.
- 3- Le pédiluve a vocation à vous rincer les pieds : merci de le réserver à ce seul usage
- 4- Il est interdit de fumer et de manger dans l'enceinte de l'espace détente .
- 5- Les animaux sont strictement interdit d'accès à l'espace détente.
- 6- il est strictement interdit de plonger : profondeur du bassin 1m10- 1m70
- 7- L'accès à l'espace détente est interdit aux enfants seuls. Il appartient aux utilisateurs de prendre les mesures nécessaires pour faire respecter cette consigne (fermeture des accès, surveillance des enfants)
- 8- L'accès au bassin, est interdit aux enfants s'il ne sont pas sous la surveillance active d'un adulte clairement identifié.
- 9- L'accès au spa est interdit aux enfants de moins d'1m50. Avant d'utiliser le spa, assurez vous que votre santé le permet.
- 10- L'accès au sauna est interdit aux enfants seuls. Le sauna sec est interdit aux enfants. Seul le sauna en mode évaporateur est « toléré » pour des enfants à partir de 10 ans et en présence de leur parents. Avant de prendre un sauna, assurez vous que votre santé le permet.
- 11- Il est strictement interdit de courir sur les plages.
- 12- En cas de lésions cutanées, merci de prendre des précautions d'usage et de non contagion.
- 13- Chaque utilisateur prendra soin de bien lire les instructions avant d'utiliser un appareil. Chaque appareil possède des instructions concernant la manière de le mettre en route et de l'éteindre, des règles d'hygiène, des règles de sécurité : chacune est indispensable. Si vous ne comprenez pas, ou si quelque chose vous semble bizarre, éteignez l'appareil et avisez les propriétaires.
- 14- En quittant l'espace détente, vous êtes prié de vérifier que vous le laissez dans un état digne de recevoir d'autres utilisateurs, que tous les appareils utilisés sont éteints (chauffage, lumières, spa, etc) ou en passe de l'être (sauna)